États financiers

31 décembre 2021

Table des matières

Le 31 décembre 2021

	Page
Rapport des verificateurs	3 - 4
États des résultats et de l'évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 13
Annexe des frais d'administration	14



Rapport des verificateurs

Aux Membres de Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures, qui comprennent le situation financière au 31 décembre 2021, des états des états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux NCCOSBL.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Rapport des verificateurs, suite

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous évaluons également la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies par la direction;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Varve and Associates

Ottawa Le 14 juillet 2022

Comptables Agréables

États des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre,						2020	2019
Recettes		Fond général	F	ond affecté en interne		Total	
Cotisations annuelles	\$	634,700	\$	-	\$	634,700	\$ 536,100
Remboursement des primes				00.047		00.047	F7 070
d'assurance Parrainage d'annuaire	1	0,000.00		32,817		32,817 10,000	57,973
Revenu d'investissement	'	28,105		57,048		85,153	127,934
		672,805		89,865		762,670	722,007
		,		,			
Dépenses							
Commissions quadriennales		225,246		-		225,246	91,971
Réunion du conseil d'administration (automne)		31,435		-		31,435	1,839
Comité de planification		17,585		_		17,585	8,927
Dépenses du président		12,304		-		12,304	1,734
Réunion annuelle		10,677		-		10,677	4,189
Développement web		3,947		-		3,947	2,336
Comité de l'instruction publique		3,280		-		3,280	3,994
Magistrats du Commonwealth		3,124		-		3,124	2,235
Relations judiciaires internationales		1,980		-		1,980	2,642
Réunion du conseil d'administration		1,413		-		1,413	9,552
(Printemps) Comité consultatif		1,000		_		1,000	_
Comité de révision de conduite (frais		1,000				1,000	
professionels)		-		-		-	13,471
Comité d'indépendance		-		-		-	5,338
Administration (Annexe 1)		264,758		-		264,758	393,425
Dépenses totales		576,749		-		576,749	541,652
Recette net pour l'année		96,056		89,865		185,921	180,355
Actifs net - début de l'année		1,388,703		1,540,315		2,929,018	2,748,663
Actifs net - fin de l'année	1	,484,759		1,630,180	;	3,114,939	 2,929,018

Situation Financière

Pour l'exercice terminé le 31 décembre,						2021		2020
Actifs		Fond néral	Fo	ond affecté en interne		Total		
Actifs Courants Trésorerie et équivalents de		070	•	100 700	_		•	744.570
trésorerie	\$ 312	,873	\$	162,783	\$	475,656	\$	744,570
Investissements à court terme (note 3) Comptes à recevoir Frais payés d'avance		,100 ,372 -		9,764 933,945 -		664,864 1,504,317 -		207,832 1,652,881 361
	1,538	,345		1,106,492		2,644,837		2,605,645
Investissements (note 3)	159	,842		523,688		683,530		602,195
Immobilisations (note 4)								350
	1,698	,187		1,630,180		3,328,367		3,208,190
Passifs Passifs courrants								
Créditeurs et charges à payer Revenu reportés (note 5) Dû à une partie apparentée (note 6)	184	,878 ,050 ,500		- - -		27,878 184,050 1,500		127,922 149,750 1,500
	213	,428		-		213,428		279,172
Actif net	1,484	,759	,	1,630,180		3,114,939		2,748,663
	1,698	,187		1,630,180		3,328,367		3,027,835

Membre:		
Membre:		

Flux de Trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre,		2021	2020
Activités d'exploitation Excédent des recettes sur les dépenses Eléments n'affectant pas la trésorie	\$	185,924 \$	180,353
Gain sur la vente d'investissements Amortissement		5,869 350	- 466
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		192,143	180,819
Comptes à recevoir Frais payés d'avance Compte payable et charge à payer		(457,032) 361 (100,045)	(163,398) (361) 70,405
Compte payable et charge à payer Revenu reportés		34,300	(38,700)
Activités d'investissement		(330,273)	48,765
Acquisition d'd'investissements Produits de la vente d'investissements		(980,676) 1,042,035	(1,978,833) 758,914
	_	61,359	(1,219,919)
Diminution des espèces et quasi-espèces		(268,914)	(1,171,154)
Encaisse au début de l'exercice		744,570	1,915,724
Encaisse à la fin de l'exercice	\$	475,656 \$	744,570
Encaisse se compose de: Encaisse	\$	292,923 \$	397,421
Liquidités soumises à restrictions	<u> </u>	182,733	347,149
	\$	475,656 \$	744,570

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

1. Statut et nature des activités

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures est constituée sans capital-actions en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'adhésion à l'Association est limitée aux juges de nomination fédérale.

Les objectifs de l'association sont les suivants:

- (a) prendre les mesures et faire les représentations qui s'imposent pour s'assurer que les traitements et autres avantages garantis par la Loi constitutionnelle et prévus par la Loi sur les juges, sont maintenus à des niveaux et d'une manière qui soient justes et raisonnables et qui reflètent l'importance d'une magistrature compétente et dévouée;
- (b) s'intéresser aux dispositions de la Loi sur les juges et aux procédures relatives aux plaintes, examens et enquêtes concernant la conduite de juges et fournir des directives appropriées et de l'aide à ses membres relativement à ces questions:
- (c) jouer un rôle dans la determination des politiques en matière de formation continue des juges et dans le travail de l'Institut de la magistrature;
- (d) viser à obtenir une meilleure compréhension par le public du rôle de la magistrature dans l'administration de la justice et ainsi créer ou appuyer des programmes d'éducation publique et de relations publiques;
- (e) surveiller et, le cas échéant, viser à améliorer les services de soutien aux juges en collaboration avec le Conseil Canadien de la magistrature;
- (f) répondre aux besoins et aux préoccupations des juges surnuméraires et des juges à la retraite.

L'association est un organisme sans but lucratif désigné à l'alinéa 149 (1) (I) de la loi de l'impôt (Canada) et à ce titre, elle est exonorée des Impôts sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la partie III du manuel de l'ICCA Normes comptables pour les entreprises à capital fermé.

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

2. Conventions comptables importantes, suite

(a) Constatation des produits

Les cotisations reçues à l'avance sont reportées et comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Le remboursement des primes d'assurance est comptabilisé lorsque les paiements sont reçus.

Le revenu de placement est comptabilisé lorsque le montant est gagné et que la perception est raisonnablement assurée.

Tous les autres revenus sont constatés lorsque les montants sont connus et que le recouvrement est raisonnablement assurée.

(b) Trésorie et équivalents de trésorie

Trésorie et équivalents de trésorie comprennent des placements donc l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition et qui sont exposé à un risque insignificant de leur valeurs marchandes.

(c) Investissement

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits (charges) nets de l'exercice.

(d) Immobilisations

L'amortissement est calculé selon des méthodes qui réduiront le coût original des immobilisations à leurs valeurs résiduelles estimatives sur la vie utile de chaque actif selon le taux annuel suivant:

Matériel de bureau	30%
Meubles et accessoires	30%

(e) Prévisions comptables

La présentation des états financiers, conformément aux normes généralement reconnues du Canada pour les entreprises à capital fermé, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basées par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de Association. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

2. Conventions comptables importantes, suite

(f) Fonds affectés en interne

Le fonds général comprend les opérations quotidiennes de l'Association.

Le fonds affecté en interne comprend les opérations relatives à une réserve affectée en interne pour l'assurance contre les catastrophes. Les intérêts gagnés par ce fonds demeurent dans le fonds.

(g) Instruments financiers

L'Association mesure initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, du montant des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument. Les montants dus à des parties liées ou en provenance de parties liées sont évalués au montant d'échange, soit le montant convenu par les parties liées.

L'Association mesure ensuite ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des titres de participation cotés sur un marché actif, qui sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs et les certificats de placement garanti.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et les charges à payer et les revenus reportés.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les fonds communs de placement et les participations

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation possible. Lorsqu'un changement défavorable important s'est produit au cours de la période dans le calendrier prévu ou le montant des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier ou du groupe d'actifs, une réduction est comptabilisée dans le résultat net. La dépréciation reflète la différence entre la valeur comptable et la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être générés par l'actif ou le groupe d'actifs;
- le montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs ou le groupe d'actifs;
- la valeur de réalisation nette de toute sûreté détenue pour garantir le remboursement des actifs ou du groupe d'actifs.

Lorsque les événements survenant après la dépréciation confirment qu'une reprise est nécessaire, la reprise est comptabilisée dans le résultat net jusqu'à concurrence du montant de la dépréciation précédemment constatée.

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

3. Investissements

Les investissements incluent des certificats de placements garantis avec des intérèts de 1.10% à 2.52% avec des dates de maturations en 2022 et 2024.

Les investissements dans des fonds à revenu fixe détiennent des dates de maturation entre 2025 et 2047 avec des taux d'intérêts entre 1.159% et 4.40%.

	 2021		2020
Certificats d'investissement garanti Fonds communs de placements Actions	\$ 236,057 \$ 805,600 462,660	\$	404,963 852,520 395,398
Solde des investessemenst à court terme	\$ 1,504,317	\$ 1	,652,881
	 2021		2020
Certificats d'investissement garanti Fonds communs de placements	\$ 301,046 \$ 382,484	5	204,943 397,252
Solde des investissements à long terme	\$ 683,530	5	602,195

4. Immobilisations corporelles

					2021
	 Coût	Amoı	rtissement cumulé	,	Valeur nette
Matériel de bureau Meubles et accessoires	\$ 3,250 10,650	\$	3,250 10,650	\$	- -
	\$ 13,900	\$	13,900	\$	-
					2020
	 Coût	Amo	rtissement cumulé		Valeur nette
Matériel de bureau Meubles et accessoires	\$ 3,250 10,650	\$	2,900 10,650	\$	350 -
	\$ 13,900	\$	13,550	\$	350

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

5. Revenue reportés

	 2021	2020
Ouverture Ajouts Reconnue	\$ 149,750 \$ 184,050 (149,750)	188,450 149,750 (188,450)
Total	\$ 184,050 \$	149,750

6. Dû à une partie apparentée

Le montant dû à la fondation de l'Association canadienne des juges des cours supérieures ne porte aucune clause d'intérêt et est remboursable sur demande.

7. Engagements

L'Association paie 1,776 \$ plus la TVH par mois pour son bureau et son stationnement. Le montant correspond à une entente mensuelle.

8. Effets de la pandémie global - COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a classé le COVID-19 comme une pandémie. Les effets économiques potentiels dans l'environnement de l'Association et sur les marchés mondiaux en raison de la perturbation possible des chaînes d'approvisionnement et des mesures introduites à différents niveaux de gouvernement pour freiner la propagation du virus (telles que les restrictions de voyage, les fermetures de et opérations privées, imposition de quarantaines et de distanciation sociale) pourraient avoir un impact important sur les opérations de l'Association.

L'ampleur de l'impact de cette éclosion et des mesures de confinement connexes sur les opérations de l'Association ne peut être estimée de manière fiable pour le moment.

9. Instruments financiers

Les transactions dans les instruments financiers peuvent résulter qu'une entité s'engage aux risques décrits au dessous ou que les risques soient transférés à une autre entité. Les divulgations requises fournissent des renseignements qui aident les utilisateurs des états financiers à évaluer l'ampleur du risque lié aux instruments financiers.

(a) Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit normal sur les comptes à recevoir de \$664,864 (2020 - \$207,832). Le risque de crédit correspond à la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. À la fin de l'exercice, 97 % des comptes débiteurs sont dus par un seul client (2020 - 87 % par un seul client).

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

9. Instruments financiers, suite

(b) Concentration du risque du crédit

Il y a une concentration de risque dans une entité lorsqu'une portion importante du portefeuille est constitué de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mèmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les investissements de l'Association sont décrits dans la note 3.

(c) Risque d'investissement

L'investissement dans des instruments financiers placent l'Association face à des risques de placements. Le risque de taux d'intérêts est quand il y a une découle des fluctuations des taux d'intérèts.

Annexe aux États Financiers

Annexe du frais d'administration			Annexe 1
		2021	2020
Salaires et avantages Frais d'administration Frais bancaires et frais d'intérêt Location de bureau Frais de port et courrier Impression et papeterie Frais d'audit Communications Traduction Adhésion à une association Soutien administratif Voyage Frais juridiques Amortissement Frais de consultation Repas Divers Divers (restreint)	\$	91,191 \$ 63,766 28,102 22,558 14,156 13,810 10,170 4,355 3,902 3,833 3,214 2,832 1,950 350 283 203 83	88,951 59,120 21,516 28,803 11,103 15,033 18,405 2,112 4,290 5,098 732 2,828 133,201 467 1,113 - 650 3
Total	<u> </u>	264,758 \$	393,425